

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE**

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 24 MARS 2025
N° 2025-10-bis	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Vote du Budget Primitif 2025 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-10

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

Le 24 mars 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 5 mars 2025.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Gérard LENE, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel BLANC a donné procuration à Madame Sylviane DENIS
Monsieur Jean-François MARECHAL a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS

Absents excusés et non représentés : Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'Administration,

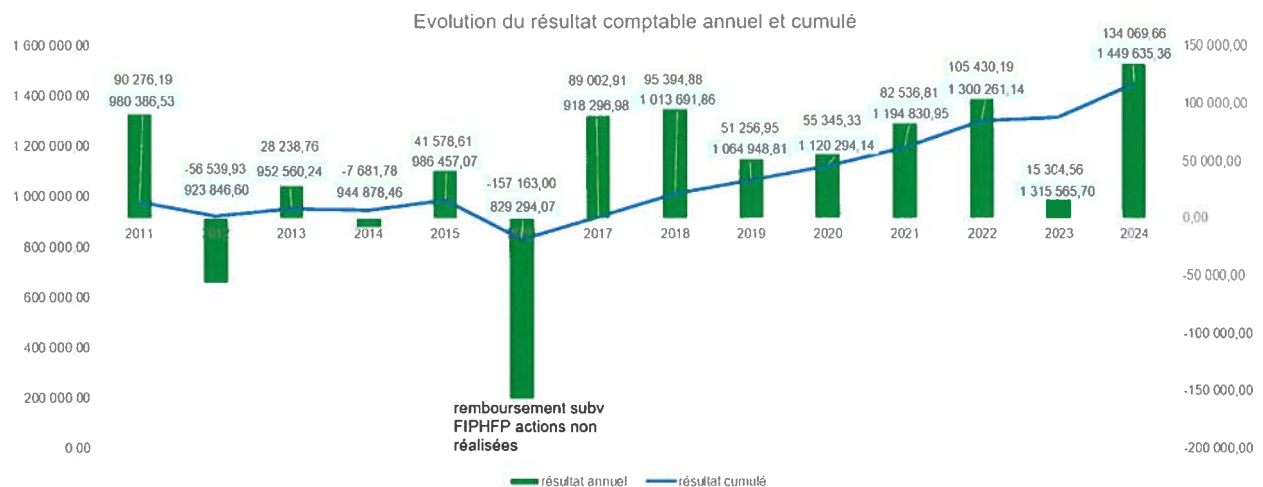
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Vu les dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le 27 janvier 2025,
 La présente délibération annulant et remplaçant, pour erreur matérielle, la délibération D2025-10 transmise le 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

De voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit.

Pour mémoire, les réalisés annuels et cumulés depuis 2011 sont les suivants :



Recettes d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 043,43	5 503,77	8 824,00
10222	FCTVA	8 043,43	5 503,77	8 824,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	126 211,79	104 306,47	125 524,27
001	Excédent d'investissement reporté	126 211,79	104 306,47	125 524,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 797,09	35 506,70	32 884,20
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences	1 628,77	850,62	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	17,40
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00	147,00
28181	Install. générales, agencement & aménagements divers	3 759,69	4 508,76	4 820,48
281828	Autres matériels de transport	14 778,12	14 778,12	14 778,12
281838	Autre matériel informatique	4 668,85	10 777,56	8 357,73
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 710,28	2 194,43	3 073,42
28188	Autres immobilisations corporelles	2 251,38	2 397,21	1 690,05
	Total Investissement	163 052,31	145 316,94	167 232,47

Dépenses d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025 dont RAR 2024
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	45 000,00
2051	Concess. & droits sim., brevets, lic., marques, procédés	0,00	0,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	53 796,11	19 792,67	122 232,47
21311	Bâtiments administratifs	0,00	348,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	2 940,00	0,00
2181	Install. générales agencement & aménagements divers	14 982,69	7 564,75	10 000,00
21828	Véhicule	0,00	0,00	48 832,47
21838	Autre matériel informatique	25 423,10	1 003,78	12 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 869,94	7 936,14	19 800,00
2188	Autres	6 520,38	0,00	31 600,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 949,73	0,00	0,00
139361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 949,73	0,00	0,00
	Total Investissement	58 745,84	19 792,67	167 232,47

Recettes de fonctionnement

Code	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	45 310,46	8 265,31	5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 310,46	8 265,31	5 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 339 542,61	1 463 326,89	1 464 000,00
706881	Cotisations obligatoires	334 660,14	352 997,46	360 000,00
706882	Cotisations additionnelles	397 408,88	419 184,48	430 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	29 819,74	31 108,37	31 000,00
706888	Autres	297 542,30	436 488,00	412 000,00
70848	aux autres organismes	225 285,93	213 038,83	222 000,00
708771	conseils de discipline	0,00	5 460,49	3 000,00
70878	par des tiers	11 436,17	5 049,26	6 000,00
7088	Autres produits d'activités	43 389,45	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 143,60	92 718,28	8 696,00
744	FCTVA	178,62	1 326,53	2 796,00
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi	4 964,98	1 831,75	900,00
747888	Autres	0,00	89 560,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	31 678,32	32 172,42	20 160,00
755	Dédits et pénalités perçus	80,14	0,00	0,00
75888	Autres	31 598,18	32 172,42	20 160,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	994,37	8 400,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00	994,37	8 400,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 174 049,35	1 211 259,23	1 324 111,09
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 174 049,35	1 211 259,23	1 324 111,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 949,73	0,00	0,00
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.	4 949,73	0,00	0,00
	Total Fonctionnement	2 600 674,07	2 808 736,50	2 830 367,09

Dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	218 411,67	209 280,41	871 350,00
6042	Achats de prestations de services	15 659,83	16 771,85	71 000,00
60622	Carburants	4 207,55	3 472,06	4 500,00
60631	Entretien	0,00	8,62	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 423,33	1 327,94	1 500,00
60636	Vêtements de travail	324,49	0,00	500,00
6064	Fournitures administratives	5 575,90	6 470,76	6 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	120,54	120,97	150,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	11,88	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 367,84	17 850,00	78 000,00
6132	Locations immobilières	186,76	3 276,76	200,00
61358	Autres	18 292,30	7 491,07	8 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	33 497,71	33 732,43	234 500,00
615221	Bâtiments publics	0,00	788,36	300,00
61551	Matériel roulant	4 789,14	3 977,79	4 500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	14 152,24	12 489,08	9 500,00
6161	Multirisques	3 691,12	3 983,76	4 400,00
6168	Autres	3 803,68	3 644,32	4 200,00
6182	Documentation générale et technique	1 250,00	1 502,80	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 346,54	23 865,36	25 000,00
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	250,00	1 895,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 440,00	0,00
62268	Autres honoraires	212,10	191,70	250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	144,78	200,00
6231	Annonces et insertions	7 721,05	8 004,60	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	553,96	800,00
6233	Foires et expositions	660,00	0,00	600,00
6234	Réceptions	4 679,11	4 591,97	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 676,48	6 277,97	5 000,00
6238	Divers	14 976,60	4 490,55	5 000,00
6241	Transports de biens	0,00	720,00	0,00
6245	Transports de personnes extér. à la coll.	0,00	113,92	250,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 913,94	9 709,43	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 314,71	4 468,33	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 457,44	7 427,39	7 500,00
6281	Concours financiers divers (cotisations...)	2 679,40	3 465,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62878	A des tiers	14 181,87	0,00	60 000,00
6288	Autres	15 000,00	15 000,00	312 600,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	200,00

Code	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 032 351,13	1 115 235,28	1 511 850,00
6218	Autre personnel extérieur	2 040,00	1 349,82	2 000,00
6331	Versement de transport	3 118,75	3 477,82	3 600,00
6332	Cotisations versées au FNAL	515,62	542,28	500,00
6336	Cotisations au CNFPT	5 970,14	6 238,73	6 400,00
6338	Autres impôts, taxes & vers assimilés sur rémunér.	1 797,19	1 877,01	1 900,00
64 111	Rémunération principale	319 657,25	349 879,14	418 000,00
64 112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	4 141,16	4 139,24	4 800,00
64 113	NBI	5 479,69	5 064,42	4 300,00
64 118	Autres indemnités	89 257,23	113 717,23	102 000,00
64 131	Rémunérations	216 107,76	207 521,29	196 500,00
64 132	Suppl. familial de traitement et indem. de résid.	6,56	1 065,55	1 000,00
64 138	Primes et autres indemnités	52 117,58	57 375,06	62 000,00
6415	Congés payés	1 861,85	1 475,65	1 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	126 124,52	126 203,82	134 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	123 275,73	133 599,09	140 500,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	11 118,99	10 961,44	12 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 160,01	49 537,88	50 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	5 308,00	5 522,00	1 300,00
64 731	Versées directement	0,00	9 987,24	4 900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25,00	89,75	150,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	16 000,00
6488	Autres charges de personnel	13 268,10	25 610,82	348 000,00
65	Autres charges de gestion courante	109 455,84	124 592,02	362 210,00
65311	Indemnités de fonction	42 828,30	43 407,00	44 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 047,84	3 467,33	4 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 798,74	1 823,28	1 900,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	6 400,00	9 200,00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	49 940,93	36 729,33	2 100,00
65818	Autres	11 813,74	32 763,59	71 000,00
65888	Autres	26,29	1,49	230 010,00
67	Charges exceptionnelles	399,11	11,00	52 072,89
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	399,11	11,00	52 072,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 797,09	35 506,70	32 884,20
6811	Dot aux amort. des immo incorporelles & corporelles	28 797,09	35 506,70	32 884,20
	Total Fonctionnement	1 389 414,84	1 484 625,41	2 830 367,09

Ce budget, une fois voté, dans le respect de la nomenclature M 57, sera mis en œuvre tout au long de l'année 2025, en prévoyant notamment la refonte du site internet, le remboursement de la quote-part due à la CCI (travaux amphithéâtre), les travaux prévisionnels sur la toiture du bâtiment et le parking, la poursuite des actions déjà mises en œuvre depuis plus ou moins d'années (carrière, RSU, RGP, conseil en organisation...).

Les missions obligatoires des CDG, correspondant à la cotisation de 0.8% de la masse salariale des collectivités affiliées, sont réparties ainsi :

❶ Les missions habituelles obligatoires suivantes sont rattachées nécessairement à un niveau régional ou inter régional, bien qu'elles soient réalisées par chaque Centre de Gestion pour l'ensemble des collectivités de son département (affiliées ou non au CDG) :

1° L'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B ;

2° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C ;

- 3° La prise en charge, dans les conditions fixées par les sections 2 et 3 du chapitre II du titre IV du livre V et par l'article L. 561-1 du code de la fonction publique des fonctionnaires de catégories A et B momentanément privés d'emplois ;
- 4° Le reclassement, selon les modalités prévues aux sections 1 et 2 du chapitre VI du titre II du livre VII relative au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, des fonctionnaires de catégories A et B devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- 5° La gestion de l'observatoire régional de l'emploi ;
- 6° La mission générale d'information sur l'emploi public territorial définie au 7° de l'article L. 452-35 du code de la fonction publique,
- 7° La publicité des listes d'aptitude établies en application de la sous-section 2 de la section 4 du chapitre V du titre II du livre III du code de la fonction publique,
- 8° L'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité ;
- 9° Une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2 ;
- 10° La désignation d'un référent laïcité prévu à l'article L. 124-3 ;
- 11° Une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite, dans des conditions assurant leur fiabilité.

❷ Les missions obligatoires, toujours réalisées par chaque Centre de Gestion ne sont pas, juridiquement ni financièrement rattachées à une coordination régionale ou inter régionale : Elles sont également assurées pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées ou non.

- L'établissement et la publicité des listes d'aptitude établies en application :

- a) De la sous-section 2 de la section 4 du chapitre V du titre II du livre III ;
- b) De la section 3 du chapitre III du titre II du livre V relative à la promotion interne au sein de la fonction publique territoriale ;
- La publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie C ;
- La prise en charge, dans les conditions fixées par les sections 2 et 3 du chapitre II du titre IV du livre V et par l'article L. 561-1 du code de la fonction publique, des fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi de catégorie C ;
- Le reclassement des fonctionnaires de catégorie C devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, selon les modalités prévues aux sections 1 et 2 du chapitre VI du titre II du livre VIII du code de la fonction publique,
- L'organisation des concours et examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois de catégories A, B et C relevant des filières administrative, technique, culturelle, sportive, d'animation, de police municipale et de sapeurs-pompiers professionnels,
- Une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées, pour l'ensemble des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, pour les agents territoriaux et pour les candidats à un emploi public territorial (exemple du forum de l'emploi du 15 mars dernier),
- L'Accompagnement à l'Elaboration du Projet Professionnel (APEPP) : mission opérationnelle et mise en œuvre depuis 2020,
- Le fonctionnement des comités sociaux territoriaux dans les cas et conditions prévus par le titre V du livre II et, le cas échéant, pour participer aux négociations et conclure des accords selon les modalités prévues au titre II du livre II ; le secrétariat des conseils médicaux ;
- Le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit dans les cas prévus aux 1° et 2° de l'article L. 214-4 du code de la fonction publique ;

Les missions facultatives (additionnelles et conventionnelles) sont les suivantes :

① Pour les seules collectivités qui lui sont affiliées et conventionnées (ou conventionnées uniquement pour les services concernés ouverts aux non affiliés), le Centre de Gestion assure toujours spécifiquement pour elles et leurs agents :

- La gestion des carrières de leurs agents publics : le conseil statutaire, la rédaction des projets d'actes individuels et des instances consultatives (CAP, CCP, CST, FSSSCT), la gestion du secrétariat des conseils de discipline (CAP et CCP), la publicité des tableaux d'avancement établis en application de l'article L. 522-21 du code de la fonction publique ;
- La gestion de l'absentéisme des agents des collectivités affiliées (rédaction des actes, anticipation des situations)
- Des prestations en matière de traitement des dossiers retraite, comprenant notamment les corrections de comptes, les simulations et les liquidations de pensions,
- Le RGPD mis en œuvre depuis 2022
- La médecine de prévention : mission assurée historiquement,
- La psychologue du travail,
- La prévention en matière d'hygiène et de sécurité : mission développée depuis 2019, dont le devenir est à l'étude du fait du départ du préventeur ; un travail avec les autres CDG permettant d'identifier les possibilités de mise à disposition de leurs personnels est en cours.
- Les inspections en hygiène et sécurité : mission qui ne pourra être développée qu'une fois le conseiller en prévention formé spécifiquement à cette mission,
- Un partenariat avec le FIPHFP
- Le Conseil en organisation
- Le Dispositif de signalement des faits de violence, harcèlement, ...
- Une assistance au recrutement (depuis 2022) et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- La conclusion d'un contrat groupe d'assurance statutaire, dont le nouveau marché est effectif en 2024.
- La conclusion de contrats groupe en matière de prévoyance (2025) et de complémentaire santé (2026) pour les collectivités ayant souhaité se joindre à la démarche
- La mise à disposition temporaire d'agents recrutés par le CDG au profit des collectivités,
- L'organisation de la formation des adjoints administratifs polyvalents avec la région Grand Est, sous réserve de pouvoir disposer de collectivités d'accueil des stagiaires en nombre et répartition géographique sur le territoire suffisant,
- La médiation préalable en matière RH
- La mise à disposition des élus qui le souhaitent d'un référent déontologue dédié à la mise en œuvre de la charte de l' élu local,
- Le calcul et le suivi des indemnités chômage pour les agents ouvrant un droit dans le cadre de l'auto-assurance

Le budget 2025 prévoira, comme retenu lors du débat d'orientations budgétaires et des réunions précédentes du Conseil d'Administration :

- Un remboursement des travaux liée à la quote-part due à la CCI du fait de notre bail emphytéotique pour environ 125 400€ annoncés en juillet 2022 (provision de 200 000€),
- Une troisième session de formation d'agents administratifs polyvalents avec le concours de la région Grand Est et le prestataire YSCHOOL
- L'organisation du job dating des 7 et 8 mars 2025,
- Le déploiement de la mission de conseiller en prévention dans les collectivités adhérentes,
- La mise en place d'un contrat groupe relatif à la complémentaire santé,
- Le changement de notre site internet,

- Le remplacement du véhicule dédié au médecin du travail,
- La mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion de la médecine préventive,
- Le déploiement dans les collectivités qui le souhaitent de l'accompagnement à la réalisation de leur RGPD et leur sensibilisation à leurs obligations en la matière mais également pour ce qui s'agit de la sécurité informatique (poursuite des manifestations organisées par le Centre de Gestion, en partenariat avec les services supports spécifiques : ANSSI, ...),
- La poursuite du déploiement de notre communication (site internet, RDV thématiques avec les collectivités, ...).

Et de poursuivre la refacturation des frais de structure à **hauteur de 16€ de l'heure de travail** dans les conventions d'accompagnement individualisé, à partir du 1^{er} avril 2025, eu égard à l'analyse des frais de structure de 2024 (sans changement).

L'année 2025 devra également nous permettre de poursuivre le travail avec l'Inter Région aux fins d'identification des missions et de leurs modalités de mise en œuvre au titre de l'inter région Est. Il s'agit en effet de définir les flux financiers entre les CDG et l'inter région Est, de telle sorte que la dotation perçue du CNFPT par l'inter région Est ne soit pas uniquement dédiée à la réalisation des concours et au traitement des fonctionnaires momentanément privés d'emplois.

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- la transmission à Madame la Préfète
du Département de la Haute-Marne le

- la publication le

Chaumont, le 24 mars 2025

Le Président du Centre de Gestion,

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

